

## RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3<sup>E</sup> CYCLE

**Université de Picardie Jules Verne**

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025**

VAGUE E

Rapport publié le 20/04/2026

Au nom du comité d'experts :

Patrick Vernet, président

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des formations doctorales évaluées</b> .....	<b>4</b>
Domaine Sciences humaines et sociales.....	4
Domaine Sciences, technologies, santé .....	4
<b>Organisation de l'évaluation</b> .....	<b>5</b>
<b>Rapports des formations doctorales</b> .....	<b>6</b>
<b>Observations de l'établissement</b> .....	<b>16</b>

## Avant-propos

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de la formations du 3<sup>e</sup> cycle de l'université de Picardie Jules Verne, pendant la période de référence de l'évaluation (2018-2023) et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que cette période a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3<sup>e</sup> cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016 puis de 2022, création de formations articulant le master et le doctorat, etc.) et sont, pour une partie encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 3<sup>e</sup> cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale de l'université, et d'autre part, sur des auditions, menées à distance et comprenant un entretien avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations doctorales, ainsi que des entretiens avec les responsables des formations doctorales et avec un panel de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3<sup>e</sup> cycle et qui sont listées ci-après.

## Liste des formations doctorales évaluées

### Domaine Sciences humaines et sociales

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences humaines et sociales* (N°586)

### Domaine Sciences, technologies, santé

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences, technologies et santé* (N°585)

# Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3<sup>e</sup> cycle de l'université Picardie Jules Verne a eu lieu à l'automne 2024.

Le comité d'experts était présidé par Monsieur Patrick Vernet, professeur des universités en biochimie à l'université Clermont Auvergne. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Muriel Fadairo, professeure en sciences de gestion et du management à l'université Savoie Mont Blanc.

Ont également participé à cette évaluation :

- M. Jocelyn Bonjour, professeur des universités en génie énergétique et environnement à l'INSA de Lyon ;
- Mme Adeline Costes, docteure en droit privé et sciences criminelles de l'université de Bordeaux ;
- M. Christophe Feyel, professeur des universités en histoire antique à l'université de Lorraine ;
- Mme Nha Thi Nguyen Huynh, cheffe de projet certification-dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, QMD Services (Groupe Quality Austria), Vienne ;
- Mme Vanina Pasqualini, professeure des universités en biologie des populations et écologie à l'université de Corse Pasquale Paoli.

Mme Stéphanie Lhez, conseillère scientifique, et M. Maxime Vasnier, chargé de projet, représentaient le Hcéres.

# Rapports des formations doctorales

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (N°586)

## Établissements

Université d'Artois

Université du Littoral Côte d'Opale

Université de Picardie Jules Verne

## Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences humaines et sociales* (SHS) est portée par les universités de Picardie Jules Verne (UPJV), d'Artois et du Littoral Côte d'Opale (ULCO), au sein de l'alliance A2U. Elle est accréditée pour deux domaines scientifiques principaux : *Sciences humaines et humanités* et *Sciences de la société*, qui se déclinent dans leurs différentes spécialités. Elle compte en 2022-2023 479 doctorants et 358 encadrants, et elle s'appuie sur 25 unités de recherche. En termes de structuration, les formations et les dispositifs d'accompagnement proposés aux doctorants sont portés à la fois par les trois universités, le conseil de l'école doctorale dans le cadre d'une direction partagée entre UPJV, Artois et ULCO et en lien avec l'autre école doctorale de l'alliance A2U.

## Analyse globale

Fondée en 1992 au sein de l'UPJV, la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED SHS n°586 a été accréditée en 2020 en vue de la prise en charge des doctorants inscrits dans les trois universités membres de l'alliance A2U (UPJV, université d'Artois, université du Littoral Côte d'Opale), créée à la suite de la disparition de la Comue Lille Nord de France. Pluridisciplinaire, elle couvre l'ensemble du périmètre lettres, sciences humaines et sociales. La mise en place d'une formation doctorale commune n'est pas allée sans difficulté, puisqu'il a fallu prendre en considération les orientations scientifiques des trois établissements partenaires, et non plus seulement celles de l'UPJV, et ce dans le contexte des confinements de l'année universitaire 2020-2021. Ainsi, du fait de son histoire, la formation doctorale commune qu'elle propose est parcellaire. Il n'existe que quelques séminaires communs aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, internes à certaines unités de recherche (UR) et unités de formation et de recherche (UFR) et mutualisés. La formation doctorale a dû composer avec les ambiguïtés de la notion d'alliance : cette dernière implique un rassemblement des forces vives émanant de trois partenaires qui gardent cependant leur autonomie. Dès lors, les efforts déployés pour construire une formation doctorale en SHS, commune à l'ensemble de l'alliance A2U sont des plus méritoires, quand bien même ils ne sont pas couronnés de succès. Dans ce cadre, la formation doctorale se caractérise par une offre de formation très riche — du fait même de la création de l'alliance A2U qui permet une mutualisation des formations — une excellente professionnalisation et une bonne formation à et par la recherche qui gagnerait à un développement de l'internationalisation. Toutefois, le manque de suivi des docteurs, son attractivité en baisse et le nombre d'abandons constitue des sujets de préoccupations dont la formation, engagée dans une réelle volonté d'amélioration continue, doit s'emparer.

**La formation doctorale s'efforce de proposer à ses doctorants une formation à et par la recherche.** Elle propose différents modules de formation permettant de donner les compétences nécessaires à l'élaboration de la recherche (avec un module d'écriture académique et un module d'entraînement à la présentation orale de travaux de recherche). Elle sollicite chaque année l'ensemble des enseignants-chercheurs (EC) et chercheurs appartenant aux unités de recherche rattachées à l'ED afin de répondre au mieux aux attentes des doctorants à propos de certains besoins spécifiques propres à un champ disciplinaire. Ainsi, actuellement, ce sont 36 EC et chercheurs qui interviennent dans la formation doctorale à un autre titre que l'encadrement.

La formation doctorale propose une formation obligatoire à l'éthique de la recherche, sous la forme d'une journée (une journée et demie depuis 2022 en présentiel avec format hybride — l'ED incitant vivement les doctorants concernés à venir sur place), ou bien sous la forme d'une participation à un MOOC.

La formation doctorale invite également les doctorants à organiser des colloques et des journées d'études et à y prendre part, l'ED accordant un soutien financier à de telles manifestations. Depuis 2020, elle a contribué au financement de deux journées d'études, d'un colloque et d'une journée doctorale ; elle a également facilité l'organisation de doctoriales communes aux SHS et aux Sciences, technologies et santé (STS) en juin 2022 et juin 2023. Enfin, après la soutenance des doctorants, une part importante des thèses soutenues, bien qu'en diminution depuis la mise en place de la co-accréditation, fait l'objet d'un dépôt légal (de 100 % en 2020-2021 à 81 % en 2022-2023) ou d'un dépôt de type HAL (de 78 % en 2020-2021 à 50 % en 2022-2023) l'année de leur soutenance. Soulignons par ailleurs qu'à l'UPJV, la direction de la recherche soutient la publication des thèses, jusqu'à trois ans après la soutenance, sous forme d'articles ou de livres en proposant une aide spécifique dans le cadre du soutien au rayonnement de la recherche (S2R), mais avec peu de succès, car les demandes ont été peu nombreuses — ce qui n'est pas bon signe, même s'il faut un peu de temps pour que la mesure soit connue. Le comité encourage la formation doctorale à analyser les raisons du faible nombre de demandes et à généraliser un tel dispositif dans l'ensemble des trois établissements.

**La formation doctorale joue la carte d'une formation vraiment professionnalisante.** La formation associe les acteurs du monde socio-économique (par exemple région Hauts-de-France, UFOLEP, tribunal de Boulogne/Mer, chambre de commerce et de l'industrie, Direction régionale des affaires culturelles, Union française des œuvres laïques d'éducation physique) non seulement à l'élaboration et à la validation de son plan de formation *via* le conseil de l'ED, aux formations elles-mêmes (cf. *infra*), mais aussi au financement des contrats doctoraux. Relevons ainsi le financement d'une douzaine de contrats doctoraux, financés chaque année par les collectivités locales et la région et de 19 conventions CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) en 2022 — ce qui témoigne du dynamisme des relations entre la formation doctorale et le monde économique, associatif ou culturel du territoire. Quant aux liens avec les acteurs locaux du monde culturel, ils sont facilités par la réalisation du contrat plan État-Région (CPER) ANAMORPHOSE, obtenu en 2021 par l'université d'Artois au nom de l'alliance A2U, qui constitue un axe de coopération autour des thématiques patrimoniales entendues au sens large. De plus, la formation doctorale propose des formations en matière de médiation scientifique — « approches théoriques et pratique de la médiation scientifique auprès du grand public », « médiation scientifique par la pratique de la bande dessinée. Application au sujet de doctorat » — qui est l'un des débouchés possibles pour de jeunes docteurs dans les disciplines littéraires. Surtout, l'ED participe à des manifestations professionnalisantes, très utiles à terme pour les doctorants avec l'organisation de doctoriales SHS et STS en juin 2022 et juin 2023. Ces dernières, caractérisées par des travaux de groupes autour d'un projet de création d'entreprise, permettent de mettre en valeur les compétences des doctorants en SHS. La création d'un partenariat avec l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'UPJV auquel participent, par exemple, l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), la SATT Nord (Sociétés d'accélération du transfert de technologies) et Amiens Cluster, donne à des doctorants volontaires la possibilité de suivre en parallèle de leur doctorat une deuxième année de master *Management et administration des entreprises*, avec enfin une formation à l'entrepreneuriat — en distanciel en 2020 du fait du confinement, en présentiel à partir de 2021 (formation assurée par le centre d'Entrepreneuriat du Littoral à l'ULCO). Ajoutons qu'au sein de l'ULCO, le projet Tourisme et Innovation Hauts de France obtenu dans le cadre des Campus des métiers et des qualifications d'excellence du programme d'investissements d'avenir (PIA) finance des journées d'études et des colloques en lien avec les métiers du patrimoine, ouverts aux doctorants de l'A2U. Notons toutefois que le dossier d'autoévaluation ne livre pas de données chiffrées concernant la participation des doctorants à ces différents dispositifs — ce qui interdit d'en mesurer l'intérêt. La politique de professionnalisation s'étend aussi à la poursuite de carrière. La formation doctorale propose en effet des modules de formation, mutualisés avec la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED STS, qui permettent aux futurs jeunes docteurs de mettre en valeur leur diplôme (210 doctorants y ont ainsi participé en 2022-2023 pour les deux formations, SHS et STS). Toujours en partenariat avec l'ED STS, elle a, de façon méritoire, proposé des formations à l'entrepreneuriat, dans l'esprit de l'arrêté du 22 février 2019 ; un partenariat avec le Centre d'entrepreneuriat du Littoral à l'ULCO lui a enfin permis d'ouvrir à ses doctorants un cycle d'initiation à la création d'entreprise et à la gouvernance entrepreneuriale. Là encore, les chiffres précis font défaut. Le nombre de doctorants qui ont participé aux formations de préparation à la poursuite de carrières fourni vaut en effet pour les deux formations doctorales de l'alliance A2U (143 en 2020-2021, 238 en 2021-2022 et 210 en 2022-2023). Enfin, il est important de souligner que l'ensemble des formations doctorales proposées s'inscrivent dans le cadre de celles de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sur laquelle la formation doctorale communique. Par ailleurs, tous les doctorants possèdent un portfolio numérique, disponible sur leur compte ADUM et la formation doctorale met à leur disposition l'outil MyDocPro qui offre une vision des compétences qu'un docteur développe aux différentes étapes de sa carrière.

**Si le bilan de la formation doctorale est solide en matière de professionnalisation, il l'est moins en ce qui concerne l'ouverture à l'international.** Dans ce domaine plus que dans d'autres, la formation doctorale est tributaire de politiques antérieures menées par les trois établissements partenaires d'A2U. Toutefois, l'A2U — soucieuse, à juste titre, de la qualité plus que de la quantité des partenariats institutionnels — commence à prendre le relai avec la conclusion de conventions-cadres avec le Maroc (cofinancement de 50 co-tutelles par an pendant cinq ans), avec l'université du Liban (cofinancement de 10 co-tutelles par an pendant cinq ans). Au cours de la période d'évaluation, force est de constater que le nombre de thèses menées en co-tutelle est demeuré stable (autour de 40 : 42 en 2020-2021, 50 en 2021-2022, 39 en 2022-2023). En collaboration avec des UR, et à l'UPJV, avec le S2R, l'ED participe au financement de mobilités sortantes via Erasmus+.

Les responsables de la formation doctorale travaillent depuis 2021 avec la Direction des relations internationales de l'UPJV pour améliorer ces dispositifs de mobilité des doctorants, mais la question du financement semble loin d'être réglée. Quant à l'internationalisation de la formation doctorale, aux dires mêmes des responsables de l'ED, elle doit être développée. Dans cette perspective, l'UPJV a déposé sa candidature à la création d'une alliance européenne pour l'enseignement et la recherche avec le projet BAUHAUS4EU qui regroupe 10 établissements européens et doit permettre de développer des outils de recherche et d'éducation fondés sur des défis sociétaux. L'accueil des doctorants étrangers pourrait également être amélioré. En effet, pour les contacter, la formation doctorale a pris le parti du distanciel pour des ressources et des formations ; la réunion qu'elle organise à chaque début d'année civile elle-même est en distanciel. Ce choix permet théoriquement à chaque doctorant de participer aux formations proposées ; mais, il risque de conduire à l'isolement d'un certain nombre de personnes et représente un pis-aller en termes d'accueil.

**Si l'ED est soutenue dans son activité de formation par les établissements membres de l'alliance A2U, l'organisation de la formation doctorale n'est ni harmonisée ni stabilisée, mais bénéficie du soutien d'acteurs locaux.** La formation doctorale est encore en construction, et en cela même, reflète les atouts, mais aussi les difficultés propres à l'alliance A2U. Ainsi, c'est surtout par le déploiement de moyens financiers importants que l'alliance A2U a marqué sa volonté de donner une dynamique nouvelle à la formation doctorale : au cours de la période d'évaluation, le budget annuel de l'ED 586 est ainsi passé de 19 000 à 28 000 € ; la plus grande part de ces fonds profite directement aux doctorants puisqu'ils servent à financer leurs mobilités (autour de 9 000 € sur la période). Le reste est utilisé, par exemple, pour financer le recours à des cabinets de conseil qui donnent des formations à la recherche d'emploi et à l'insertion professionnelle (3 000 € par an). De même, parmi les incitations règlementaires émanant de l'alliance A2U, il faut compter les moyens accordés aux maîtres de conférences cherchant à rédiger une habilitation à diriger des recherches (HDR) (par le biais de l'octroi de congés de recherche et de conversion thématique), la prise en compte de la participation à des comités de suivi individuel (CSI) et la prise en considération du nombre de suivis d'HDR (en tant que garants) comme critères pour l'octroi du RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs). De plus, parce qu'elle regroupe en son sein de nombreuses disciplines, la formation doctorale relevant de l'ULCO du périmètre de l'ED SHS 586 propose une formation tournée vers l'interdisciplinarité d'abord au sein des disciplines littéraires, en encourageant financièrement la mise en place de formations pluri- et inter-disciplinaires supplémentaires. Elle s'est aussi tournée vers la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED STS 585, ce qui a permis l'ouverture des catalogues de formations des deux formations doctorales à l'intégralité des doctorants de l'alliance A2U depuis septembre 2019. Depuis septembre 2023, cette ouverture s'est encore accrue puisque le Collège doctoral de Lille participe à la démarche, en ouvrant son catalogue de formation à l'alliance A2U et en obtenant naturellement la réciproque. Le vrai problème qui se pose dès lors est celui de la cohérence. La direction de l'ED y répond, en assurant un important travail de coordination, malgré les distances géographiques entre les trois établissements de l'alliance A2U. La gestion au quotidien de la formation doctorale est assurée par des contacts réguliers avec les différentes UR et les encadrants potentiels ; la coordination avec la formation doctorale STS est facilitée par le fait qu'une même directrice administrative s'occupe des deux ED ; les responsables de l'ED sont aussi en étroite relation avec les directions de la recherche et de la gouvernance des trois établissements de l'A2U. Malgré cette situation administrative compliquée, les responsables de l'ED ont su convaincre des partenaires locaux, qui participent activement à la formation doctorale dans toutes ses dimensions.

**Par ailleurs, l'ED SHS, en accord avec les UR concernées, s'est efforcée de définir des règles communes à l'ensemble des doctorants, mais se heurte à la question de la politique de financement.** Là où, pour l'obtention de contrats doctoraux, l'UPJV procède à une mise en concurrence des sujets remontés par les UR des futurs doctorants, l'université d'Artois et l'ULCO proposent à l'ED des sujets et des candidats pré-fléchés. Dans ce dernier cas, l'ED doit vérifier que les candidats ont les capacités de mener à bien le sujet qui leur est imposé. Quoi qu'il en soit, l'ED doit gérer deux modalités d'obtention des contrats doctoraux, ce qui implique un surcroît de travail et peut susciter chez les futurs doctorants un sentiment d'inégalité et donc d'injustice. Comme l'a noté l'ED, la solution réside dans une harmonisation progressive des pratiques. Pour le reste, le conseil de l'ED où les différentes UR sont représentées a su définir un processus de validation des candidatures : les offres de thèses sont publiées sur ADUM et diffusées sur l'ABG et Campus France. Le conseil de l'ED SHS s'est par ailleurs récemment saisi du cas des doctorants non financés et se propose d'édicter des règles communes à leur sujet, ce qui ne peut être qu'encouragé.

**La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED SHS s'est également souciee de la qualité de l'encadrement et de l'égalité de traitement, en définissant des règles précises quant à la direction de thèse.** Ainsi, les EC encadrants ne peuvent pas encadrer plus de six thèses à 100 % ; un EC non HDR ne peut co-encadrer successivement plus de trois doctorats durant sa carrière. Les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et de l'avancement des recherches du doctorant, fixées dans la charte du doctorant, sont rappelées dans la convention individuelle de formation et vérifiées CSI. L'ED SHS a appliqué l'arrêté de 2016 pour l'organisation des CSI et a systématiquement vérifié que le CSI avait bien eu lieu avant chaque réinscription annuelle en thèse. Notons que les représentants des doctorants dans le conseil de l'ED ont pris l'initiative de mener une enquête auprès de leurs camarades sur les pratiques du CSI. Mais, aux dires des doctorants, toutes les questions relatives au fonctionnement des doctorants ne sont pas réglées, ne serait-ce que parce que la composition d'un CSI est généralement fixée par le directeur de thèse lui-même, ce qui peut susciter des difficultés en cas de problèmes relationnels entre doctorant et encadrant.

**La question des instruments de travail accordés aux doctorants est un point délicat.** Fait remarquable, la formation doctorale ne mentionne, dans son autoévaluation, aucune bibliothèque spécialisée susceptible d'héberger des doctorants qui doivent donc compter sur les bibliothèques universitaires, toutes trois de fondation récente. La formation doctorale essaie de pallier ce manque en permettant aux doctorants d'accéder à des ressources numériques. Mais on conviendra que ce n'est pas une panacée. Toutefois, les doctorants, selon leurs dires, ont la possibilité de fréquenter les bibliothèques lilloises ; ils profitent de la proximité relative de Paris, mais aussi de la gratuité du prêt-inter bibliothèques, ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, la synergie de l'A2U permet aux doctorants de bénéficier de conditions de travail confortables, notamment sur le plan informatique, sur chacun des trois sites. En revanche, la préparation à l'HDR est une préoccupation secondaire de l'ED — ce qui peut certes se comprendre, dans la mesure où beaucoup, en ce domaine, dépend des établissements membres de l'A2U. Les EC non HDR sont incités à se former à l'encadrement par le biais d'une formation spécifique portée par l'UPJV et ouverte par les deux ED de l'alliance A2U. La première session (2023) a toutefois rencontré un faible succès puisque seuls dix collègues, dépendant aussi bien de l'ED STS que de l'ED SHS, y ont assisté. La préparation d'une HDR est un critère commun à chacun des établissements partenaires pour l'attribution d'un CRCT. Ces mesures sont manifestement insuffisantes puisque le nombre d'HDR soutenues dans les établissements de l'alliance A2U, a été divisé par deux depuis 2020-2021. Toutefois, ce nombre ne prend pas en compte les éventuelles soutenances dans d'autres universités.

**La formation doctorale a su mettre en évidence une fluctuation préoccupante à la baisse de ses effectifs accompagnée d'abandons en augmentation qu'elle ne parvient pas à expliquer.** Le nombre de doctorants, depuis 2020-2021, ne cesse de diminuer (-9 %), cette baisse étant plus prononcée chez les hommes (-11 %) que chez les femmes (pour lesquelles les chiffres restent stables) et plus forte en sciences humaines et humanités (-10 %) qu'en sciences de la société (-4 %). La formation doctorale impute cette évolution aux conséquences de la période Covid, à la baisse des effectifs en master, mais aussi à la mise en place de critères de sélection plus drastiques afin de prévenir les abandons. Selon ses responsables, la sélection des demandes en sciences humaines et humanités a été plus stricte que la sélection des demandes en sciences de la société, de façon à prévenir des abandons qui ont pourtant pratiquement doublé sur la période. La formation doctorale est consciente de ce fait et a tenté d'analyser les raisons de ces abandons. Elle les impute, là encore, à la crise de la Covid qui a empêché les doctorants d'accéder à leur terrain d'études ce qui a, de ce fait, augmenté la durée des thèses (50 mois pour les thèses financées et 74 mois pour les thèses non financées) et ce qui a pu aussi susciter des difficultés de financement. Notons que cet accroissement des abandons va de pair avec une légère augmentation des demandes de césure en 2020-2021 et 2021-2022 (avec respectivement neuf, puis 10 demandes ; demandes que la formation doctorale accorde généralement après examen). Soulignons ici le caractère préoccupant de ces données.

**L'ED SHS a par ailleurs les plus grandes difficultés à obtenir des renseignements sur la carrière de ses jeunes docteurs.** À l'exclusion de l'enquête faite en 2021-2022 pour laquelle 20 docteurs ont répondu, les taux de réponse sont très faibles (deux réponses en 2022-2023 par exemple). Aussi, si l'on ne dénombre aucun docteur en recherche d'emploi 12 ou 36 mois après l'obtention du doctorat, ceci ne peut être considéré comme significatif. Pour autant, l'ED fait preuve de persévérance pour recueillir les impressions des jeunes docteurs : elle ne se contente pas de courriers électroniques, mais cherche à interroger les jeunes docteurs lors des remises de diplôme. Ce constat laisse perplexe. La direction de l'ED est impuissante à l'expliquer, et les réponses des doctorants eux-mêmes n'emportent pas la conviction.

**Malgré les indéniables difficultés qu'elle rencontre, la formation doctorale adhère pleinement à une démarche d'amélioration continue.** Le document d'autoévaluation en est une preuve : il a été rédigé de façon consciencieuse, fournit les données et ne cherche pas à masquer les problèmes. Refondée en 2020, la formation doctorale a pour elle l'excuse de sa jeunesse, mais ne cherche pas à s'en prévaloir. Pour améliorer son offre de formation, elle s'appuie sur les doctorants eux-mêmes qui doivent donner leur avis sur les formations suivies — sachant qu'une absence de réponse de leur part empêche la validation du suivi de ces formations. Notons sur ce point une certaine réticence des doctorants qui souhaiteraient savoir exactement qui recueille et traite les avis exprimés par eux.

Par ailleurs, la formation doctorale accepte — ce qui est méritoire — que les doctorants puissent suivre des formations hors catalogue, après accord de leur directeur de thèse ; la validation est accordée sous réserve de la production d'une attestation. Cette volonté de perfectionnement est perceptible : avec lucidité, les responsables de l'ED proposent des orientations qui visent à résoudre les problèmes rencontrés depuis 2020. Ils affirment vouloir développer les formations transversales (même si l'éloignement géographique des trois établissements partenaires ne facilite pas cette évolution souhaitable), créer une culture commune autour du doctorat, par exemple en développant le prix de thèse (pour l'heure interne à l'UPJV), ou en améliorant la communication autour de la formation doctorale (trop souvent encore perçue comme une simple émanation de l'UPJV — ce qu'elle était, de fait, avant 2020), et enfin accroître la dimension internationale qui est en effet une faiblesse indiscutable de la formation doctorale.

## Conclusion

### Points forts

- Une excellente professionnalisation ;
- Un fort soutien de la part des tutelles, mais aussi de la région Hauts-de-France et des acteurs économiques locaux ;
- Une bonne coordination entre les trois sites de l'A2U ;
- Une réelle volonté d'amélioration continue ;
- Une grande lucidité sur les atouts, mais aussi sur les insuffisances de la formation doctorale.

### Points faibles

- Une attractivité en baisse ;
- Une augmentation du nombre d'abandons ;
- Une composition des CSI laissée à la seule appréciation des directions de thèse ;
- Un suivi du devenir des jeunes docteurs fragilisé par un taux de réponse insuffisant ;
- Un certain manque de transparence concernant l'utilisation des avis exprimés par les doctorants sur les formations qu'ils suivent ;
- Une trop faible ouverture à l'international.

## Recommandations

- Améliorer l'attractivité, notamment en travaillant avec les responsables des différents masters sur le lien entre master et doctorat, de façon à faciliter le passage du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> cycle.
- Diminuer le nombre d'abandons en travaillant par exemple avec les directions de thèse sur les moyens de les prévenir.
- Inciter les doctorants à participer activement à la composition de leur CSI et renforcer le rôle de l'ED au-delà de la simple validation de celle-ci.
- Améliorer le suivi du devenir des docteurs par exemple en tissant des liens avec les doctorants bien en amont de leur soutenance de façon à connaître plus précisément leur degré de satisfaction ou d'insatisfaction et en les sensibilisant à l'intérêt des enquêtes auxquelles ils devront répondre après la diplomation.

- Communiquer auprès des doctorants sur les résultats des enquêtes sur les formations suivies et sur leur prise en compte.
- Améliorer l'ouverture à l'international, notamment en poursuivant la signature de conventions de co- tutelle et en en mettant en place un service spécifique d'accueil et d'accompagnement des doctorants étrangers.

# FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES, TECHNOLOGIE ET SANTÉ (N°585)

## Établissements

Université d'Artois

Université du Littoral Côte d'Opale

Université de Picardie Jules Verne

## Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale *Sciences, technologie et santé* est co-accréditée par les universités de Picardie Jules Verne (UPJV), d'Artois et du Littoral Côte d'Opale (ULCO), au sein de l'alliance A2U. Elle est accréditée pour huit domaines scientifiques principaux : *Biologie, médecine, santé ; Chimie ; Sciences pour l'ingénieur ; Sciences et technologies de l'information et de la communication ; Sciences agronomiques et écologiques ; Mathématiques et leurs interactions ; Physique ; Sciences de la terre et de l'univers, espace*, qui se déclinent dans leurs différentes spécialités. Elle compte en 2022-2023 458 doctorants et 491 encadrants et elle s'appuie sur 44 unités de recherche. En termes de structuration, les formations et les dispositifs d'accompagnement proposés aux doctorants sont portés à la fois par les trois universités, le conseil de l'école doctorale dans le cadre d'une direction partagée entre UPJV, Artois et ULCO et en lien avec l'autre formation doctorale de l'alliance A2U.

## Analyse globale

Au sein de l'alliance régionale A2U, deux écoles doctorales (ED) co-existent : l'ED *Sciences, technologie et santé* (STS) et l'ED *Sciences humaines et sociales* (SHS). Dans ce cadre, la formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale 585 *Sciences, technologie et santé*, dont le périmètre d'action s'est étoffé depuis 2020 avec la création de l'alliance A2U, est parfaitement intégrée dans l'écosystème scientifique régional présentant des liens étroits avec les unités de recherche et les orientations de la région Hauts de France. Construite autour de 44 unités de recherche, certaines ayant pour co-tutelles des organismes de recherche (CNRS, INRAE, IFREMER, INSERM, ANSES, INERIS), elle bénéficie ainsi d'un tissu régional performant avec les pôles d'excellence et les pôles de compétitivité. De nature pluridisciplinaire et en adéquation avec les orientations stratégiques des trois établissements auxquels elle est rattachée, elle développe de façon dynamique les interactions existantes entre les unités de recherche. La structure centrée autour de l'alliance A2U renforce la politique de l'ED, mais reste limitée par des pratiques différentes au sein des établissements.

### **La formation doctorale est en phase avec les priorités stratégiques des établissements et de la région.**

L'organisation en quatre axes scientifiques choisie par l'ED permet d'être en phase avec non seulement la stratégie régionale, mais aussi avec les thématiques des établissements co-accrédités. Sur les années du contrat considéré, le pourcentage élevé de thèses en lien direct avec les priorités thématiques des établissements est à souligner (supérieur à 97 %) et parmi ces thèses, plus de 90 % sont financées sur contrat doctoral. Ces forts taux sont dynamisés grâce aux interactions étroites entre les unités de recherche, les directions de la recherche des établissements et l'ED qui apparaissent très pertinentes. En partenariat avec les directions recherche des trois établissements, l'ED intervient dans le choix des projets doctoraux proposés chaque année. Toutefois, l'organisation en axes, si elle suit le découpage de la recherche au sein des universités, ne peut pas être exhaustive pour tous les laboratoires rattachés, avec une priorité clairement affichée de rattachement aux orientations stratégiques de la région Hauts de France.

**La pluridisciplinarité est au cœur des réflexions de la formation doctorale.** La formation doctorale dans le périmètre de l'école doctorale STS est liée à huit domaines scientifiques depuis la biologie, santé jusqu'aux sciences de la terre et de l'univers. Elle est donc résolument tournée vers la mise en relation de disciplines variées. L'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité se retrouvent dans des modules de formation partagés entre les deux formations doctorales du site. Le nombre de thèses interdisciplinaires est en augmentation sur le contrat (+14 % en deux ans) dont certaines (10 % environ) sont le résultat des projets des programmes d'investissements d'avenir (PIA3 et PIA4) et France 2030 montrant la prise en compte de cet aspect par les laboratoires et la formation doctorale.

**L'ouverture à l'international est marquée avec une mobilité sortante perfectible.** Les échanges internationaux sont clairement dépendants des liens établis par les laboratoires. En revanche, la formation doctorale s'appuie sur les directions des relations internationales des établissements de l'alliance A2U. Les documents fournis précisent que 50 % des doctorants sont de nationalité étrangère parmi lesquels près de 70 % ont obtenu leur master ou équivalent à l'étranger (doctorants internationaux). Aucune analyse n'est faite sur les 30 % qui ont obtenu leur dernier diplôme en France et éventuellement dans les établissements de l'alliance pour la continuité master-doctorat. Les co-tutelles de thèse sont bien installées (19 % des doctorants, mais la baisse significative sur les trois dernières promotions (-15 %) n'est malheureusement pas discutée). Les mobilités sortantes disposent d'aides spécifiques (ERASMUS, aides locales...), mais restent toutefois peu nombreuses (inférieures à 3 % du total des doctorants). Des conventions-cadres ont été signées ou sont en cours et montrent la volonté des établissements de promouvoir de façon rationalisée les partenariats. Des actions ont été mises en place par les établissements et devraient améliorer les échanges comme l'université européenne qui est en cours de candidature. Les projets en lien avec le PIA (MAIA, Smart Angel, DemoES, AP.RES, TIGA Énergie, TIGA Santé, E-Sense et IFSEA), sont aussi récents et n'ont donc pas fait l'objet d'analyse, mais devraient participer à améliorer la continuité master-doctorat de l'alliance, notamment ceux obtenus dans le cadre de l'appel à projet Excellences (MAIA, IFSEA et E-sense).

**Le suivi du devenir professionnel des docteurs laisse à désirer.** L'ED effectue via la plateforme nationale IP Doc (Insertion professionnelle des diplômés de doctorat) des enquêtes annuelles sur le devenir professionnel des docteurs et leur insertion professionnelle. Elle est accompagnée en cela par une association (Doc2AU). Il est regrettable cependant que les faibles taux de réponse à 12 mois (entre 0 et 40 %) ou à 36 mois ne soient pas discutés par l'école doctorale dans les documents fournis. Par ailleurs, aucun élément ne démontre que les résultats du devenir des docteurs sont analysés dans l'objectif de mesurer la pertinence de la formation doctorale ni qu'ils sont communiqués dans une perspective de valorisation du doctorat. En l'absence d'analyses et de communication de ces données, l'ED ne dispose pas de leviers permettant d'améliorer l'attractivité de la formation doctorale en termes d'insertion professionnelle, ce qui est problématique.

**Une alliance de partenaires performante, mais imparfaite avec une absence d'harmonisation des pratiques.** L'existence de l'alliance A2U permet un travail coordonné entre les trois sites institutionnels de la formation doctorale liés par une co-accréditation. Elle a permis la montée en puissance sur de nombreux programmes scientifiques en lien avec les investissements d'avenir au profit de la formation doctorale (formations, contrats, échanges). Ces liens sont aussi tournés vers l'international comme le Liban. Bien que cette alliance soit une force pour la formation doctorale, le mode de fonctionnement et les procédures ne sont pas encore harmonisés et restent très variables d'un établissement à l'autre. En effet, l'ED n'instruit les dossiers d'habilitation à diriger les recherches (HDR) que pour l'université Picardie Jules Verne, cet aspect étant laissé aux commissions Recherche des autres établissements. Cette disparité dans les pratiques, notables pour les candidatures à l'HDR, crée une iniquité entre les candidats selon le site universitaire au sein de la même alliance.

**La formation à et par la recherche est une préoccupation de l'école doctorale, mais reste perfectible.** L'offre de formation est bien étoffée et couvre de nombreux domaines du périmètre scientifique du site. Bien que les compétences soient le fil conducteur de ces formations, elles ne sont pas clairement énoncées, voire même absentes dans le descriptif de nombreux modules. La formation doctorale présente un taux annuel d'abandons d'environ 3 % sur la totalité des inscrits, mais d'environ 12 % sur le flux des entrants annuels. Ces valeurs, en baisse sur les trois dernières années, restent importantes, mais ne sont pas discutées ou abordées par l'école doctorale, ce qui est étonnant. Enfin, la formation des futurs candidats à l'HDR, vivier des futurs encadrants, ne contient pas de formations spécifiques à l'éthique, à la lutte contre les discriminations ou à l'encadrement, tous ces domaines deviennent essentiels pour assurer un suivi de qualité des doctorants. Leur absence dans la formation des futurs encadrants est regrettable.

**Le parcours doctoral est attractif.** Le parcours doctoral est dans la continuité des masters du site. La part des étudiants de l'université ayant effectué leur master dans un des établissements du site et continuant en doctorat à l'ED STS est assez stable depuis la création de l'alliance montrant ainsi un flux régulier depuis les masters du site vers la formation doctorale STS. Cette tendance n'est pas abordée par l'établissement ou l'ED. Elle est toutefois à mettre en parallèle d'un recrutement à l'international fort. L'attractivité du parcours doctoral est visible avec l'accroissement de l'effectif en première année.

Cela est en partie dû à la création de l'alliance A2U qui a mécaniquement augmenté les inscrits à la formation doctorale à compter de l'année 2020. Cela a aussi été permis par la progression au sein de chaque établissement de l'alliance (entre +13 et +31 %) pour tendre vers des valeurs d'avant la crise sanitaire de 2020.

**Le processus d'amélioration continue de la formation doctorale reste partiel.** Il convient avant tout de souligner que l'autoévaluation menée par l'ED est de qualité avec une présentation des actions et activités réalisées, mais aussi des actions peu ou pas abouties. Toutefois, il est regrettable que les données relatives à la formation doctorale à ULCO et l'université d'Artois ne soient pas plus analysées, conjointement à celles de l'UPJV (fournies dans le dossier) pour la période antérieure à la co-accréditation (2020). Par ailleurs, la formation doctorale travaille en étroite collaboration avec les porteurs de formations pour faire évoluer l'offre proposée aux doctorants. La procédure mise en œuvre est claire et repose sur des questionnaires de satisfaction obligatoires dont le dépôt valide l'obtention des crédits associés. Le conseil de l'ED s'appuie ainsi sur des données spécifiques pour faire évoluer l'offre de formations. Ce volet ne constitue toutefois qu'une partie de la formation doctorale. Il est à noter que l'ED n'a pas développé une approche ou des procédures visant à estimer le degré de satisfaction des doctorants quant à la formation doctorale, et ne dispose donc pas d'indicateurs quant à la formation doctorale vue par les usagers.

## Conclusion

### Points forts

- Un fort ancrage territorial appuyé sur l'alliance A2U ;
- Une bonne attractivité de la formation doctorale ;
- Une pluridisciplinarité de la formation doctorale ;
- L'obtention récente de projets structurants permettant la mise en place d'une continuité master - doctorat intégrée.

### Points faibles

- Un suivi imparfait du devenir des docteurs ;
- Peu ou pas de formations à l'encadrement et à l'éthique pour les candidats à l'HDR ;
- Une absence d'analyse par des questionnaires spécifiques de la formation doctorale par les usagers ;
- Une approche par compétences peu mise en place.

### Recommandations

- Développer le suivi du devenir des docteurs en assurant une collecte d'informations et une analyse, ainsi qu'une diffusion des données dans la communauté doctorale.
- Promouvoir des formations systématiques à destination des futurs candidats à l'HDR à l'image de ce qui est proposé aux doctorants entre autres pour l'éthique.
- Mettre en place une enquête annuelle autour de la formation doctorale auprès des doctorants en se servant des dispositifs disponibles dans les établissements ou au sein de l'alliance.
- Finaliser l'approche par compétences initiée pour les formations et la généraliser.

## Observations de l'établissement



Amiens, le 30 avril 2025

**Madame la Présidente**

**Direction de la Recherche**

1, Chemin du Thil  
80025 AMIENS Cedex 1  
☎ 03-22-82-74-55  
e-mail : [drv@u-picardie.fr](mailto:drv@u-picardie.fr)

HCERES  
2 Rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle au rapport d'évaluation du 3<sup>ème</sup> cycle

Vos Réf : **E2026-EV-0801344B-DEF-TC260025274-RT – Formations doctorales**

Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom des formations doctorales de l'Université de Picardie Jules Verne EDSHS 586 et EDSTS 585 à vous remercier ainsi que l'ensemble des membres du comité d'audition pour l'analyse approfondie effectuée. Par ailleurs, les remarques constructives prodiguées nous ouvrent des pistes de réflexion et d'amélioration.

Afin de répondre au mieux à ces recommandations à destination de nos deux écoles doctorales (ED) et, en mettant à profit le changement récent de gouvernance de notre université, une vice-présidente « à la politique de site et aux formations doctorales » a été nommée, cela afin de prendre en charge la mise en place d'un collège doctoral. Cette décision a été validée par les présidents respectifs des universités partenaires de l'alliance A2U.

Ce collège doctoral devra permettre :

- de rationaliser les pratiques entre les deux ED ;
- d'optimiser les actions visant à améliorer le suivi des docteurs formés ;
- de mettre en place un « *Alumni doctorat A2U* » ;
- de permettre la mise en place de partenariats privilégiés avec des universités étrangères permettant à la fois d'accroître le nombre de thèses en co-tutelle (ou co-direction) et de favoriser la mobilité des doctorants.

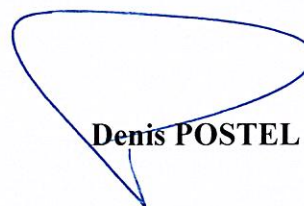
En réponse à la remarque portant sur la mise en place nécessaire de formations systématiques aux futurs candidats à l'HDR à propos de « *l'intégrité scientifique* », nous pensons mettre à profit les formations déjà mises en place à destination des doctorants en les incluant dans le panel des formations obligatoires à destination des nouveaux EC recrutés. Les dimensions portant sur la déontologie et l'intégrité scientifique sont considérées par notre alliance comme devant être connues de l'ensemble de notre communauté universitaire exerçant une activité de recherche, impliquant ou non l'encadrement de doctorants.

Concernant les abandons de thèse, la vice-présidente à la politique de site et aux formations doctorales mettra en place un questionnaire de satisfaction ainsi qu'une enquête visant à préciser les causes d'abandon pouvant être liées par exemple :

- au doctorant et à des prérequis non adaptés, une motivation insuffisante, des difficultés matérielles et de financement, ou encore une fracture dans l'adéquation entre cette voie de formation par la recherche et le projet professionnel envisagé,
- à une défaillance dans l'encadrement contribuant à une sensation d'isolement de la part du doctorant favorisant ainsi l'abandon.
- Etc.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université de  
Picardie Jules Verne**



**Denis POSTEL**



Évaluation des universités et des écoles  
Évaluation des unités de recherche  
Évaluation des formations  
Évaluation des organismes nationaux de recherche  
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière  
75002 Paris, France  
+33 1 89 97 44 00

